

**Deux migrations, deux histoires : histoire comparée de  
l'immigration algérienne en France et au Canada**  
**Two migrations, two stories: a comparative history of Algerian immigration  
to France and Canada**

**Dr. MOUSSOUNI Abdelghani**

Université d'Oran 2- Mohamed Ben

Ahmed

Centre de recherche en langue et culture  
amazighes (CRLCA), Bejaïa.

Mail : a.moussouni@crlca.dz

**Résumé :**

Cet article se vaut une tentative de comparaison entre deux mouvements migratoires, algériens en France avec celui vers le Canada. Cette étude comparative entre ces deux migrations, sur un seul groupe mais sur deux espaces différenciés, est menée en adoptant la même perspective d'analyse suivie par Abdelmalek SAYAD pour démontrer et défendre l'exemplarité de l'émigration algérienne en France. En traitant les mêmes éléments développés dans « immigration exemplaire » à savoir : la genèse singulière, immigration de travail, l'immigration familiale et la variété des rapports de forces. L'étude révèle les points communs ainsi que les divergences entre ces deux migrations.

**Mots clefs :** Émigration-immigration algérienne, Canada, France, comparaison, exemplarité.

**Abstract:**

This article is an attempt to compare the two migratory movements, Algerians to France and those to Canada. This comparative study between these two migrations, on a single group but on two differentiated spaces, is carried out while opting for the same reflexion and angle of analysis followed by SAYAD Abdelmalek to show and defend the exemplarity of the Algerian emigration in France. By treating the same elements developed in "exemplary immigration", namely: the singular genesis, labour immigration, family immigration and the variety of power relations, the study reveals the common points as well as the divergences between these two migrations.

**Key words :** Algerian emigration-immigration, Canada, France, comparison, exemplarity.

E-mail de correspondance : moussouniabdelghani@hotmail.fr

## Introduction

La recherche en cours sur la question migratoire des Kabyles au Canada nous a interpellé et a soulevé des interrogations sur l'existence présumée d'un lien entre ce nouveau mouvement migratoire des Algériens au Canada et celui traditionnel vers la France. Ces interrogations sont inspirées à la fois des travaux de sociologue Hachimi-Alaoui sur l'exil des Algériens en France et au Canada depuis les années 1990 (HACHIMI-ALAOUI, 2007) ainsi que du compte-rendu de CHACHOUA Kamel (CHACHOUA, 2012) sur l'œuvre de l'historienne française CAMARASA-BELLAUBE Marion (2010), consacrée à l'immigration algérienne au Canada (CAMARASA-BELLAUBE, 2010). C'est pour toutes ces considérations que les questions autour de ce lien présumé entre ces deux mouvements migratoires méditerranéen et en Amérique de Nord, à l'origine de cette étude comparative, s'expriment ainsi : quels rapports peuvent exister entre les deux mouvements migratoires algériens en France et au Canada ? Que partagent la nouvelle migration des Algériens au Canada avec celle traditionnelle en France ? En quoi se distinguent ces deux mouvements migratoires algériens à l'aune de ces deux espaces méditerranéen et nord-américain ?

L'intérêt de cette première étude comparative est le choix du terrain : deux destinations. Un tel choix met en exergue et en premier lieu l'évolution de l'émigration algérienne ces dernières décennies à travers la multiplication et la diversification des destinations et d'une façon exclusive vers le Canada. Elle permet aussi d'analyser les ressemblances et les différences des liens entretenus, établis par le fait migratoire, entre l'Algérie et ces deux pays d'accueil.

Pour mener à bien cette étude, nous recourons ici aux diverses études sur le mouvement migratoire en France (SAYAD, 1977 ; ZAHRAOUI, 1976 ; DERICHE-SLIMANI, 1997 ; MEYNIER, 2011 ; COHEN, 2017 ; MEKKI, 2022, etc.) et nous tirons parti de celles consacrées au Canada (HACHIMI-ALAOUI, 2009 ; CAMARASA-BELLAUBE, 2010 ; BELAIDI, 2019 ; GUERMAH, 2019). Toutefois, l'attention entre ces études sera centrée davantage sur le chapitre nommé « Immigration exemplaire » qu'on retrouve dans l'œuvre d'Abdelmalek SAYAD intitulée « La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré ». L'intérêt que nous portons au dit chapitre s'explique par la méthode suivie par Sayad pour montrer l'« exemplarité » de l'immigration algérienne en France ainsi que les arguments qu'il convoque pour l'étaler à travers ces quatre éléments ; la genèse singulière de l'émigration algérienne en France, l'immigration de travail, sa transmutation en immigration familiale avant de terminer son analyse par ce qu'il a appelé la vérité des rapports de force.

Nous tenterons de suivre la même méthode d'analyse de SAYAD, mais pour le cas du mouvement migratoire au Canada. En vérifiant les mêmes arguments sur les mêmes éléments déjà traités, l'analyse sera faite et la méthode comparative construite.

L'approche comparative adoptée ici consiste à revenir sur l'histoire migratoire d'un groupe social d'immigrés, mais sur deux espaces différents, à savoir la France et le Canada.

L'invariante est le groupe et les variantes sont les lieux d'accueil. Le modèle dans cette conception ressemble au modèle divergent que Nancy Green a bien explicité dans ses travaux (GREEN, 1990 ; 2002) qui situent la comparaison sur des espaces différenciés.

## **1. La genèse singulière et diachronie de l'émigration algérienne en France**

Qualifiée de « fille directe de la colonisation » (SAYAD, 2000 : 210), la genèse et l'exemplarité de l'émigration algérienne en France sont conjuguées, selon l'auteur, à l'histoire et à l'exemplarité de la colonisation française.

Pour la colonisation d'abord, elle est exemplaire, selon Sayad, du fait qu'elle était totale, systématique, intensive, de peuplement et de colonisation précoce. L'achèvement de la colonisation française de l'ensemble du territoire de l'Algérie au XIX<sup>e</sup> siècle et les lois foncières, le Cantonnement (1856-1857), le sénatus-consulte de 1863, la loi Warnier de 1873, qui ont suivi, ont détruit les bases économiques de la paysannerie et des communautés villageoises, très peuplées. Cette colonisation intensive et systématique a dépossédé bon nombre de paysans de leurs biens. Déjà nombreux et appauvris, « les individus originaires des régions les plus soumises aux transformations de la société agricole ont donc été les plus prédisposés à émigrer, et parmi eux les Kabyles (STANELLI, 2001 : 02). Ces facteurs, « le système colonial, la crise de l'agriculture traditionnelle et la forte expansion démographique sont autant de raisons qui ont contribué à déclencher le phénomène migratoire » (STANELLI, 2001 : 01).

Pour illustrer en second lieu l'importance numérique, la continuité, la systématisme, les formes particulières d'organisation, son mode particulier de présence ici (dans l'immigration) et d'absence là (dans l'émigration) et surtout sa précocité « Ancienne et jeune », l'exemplarité de l'émigration algérienne à proprement parler, le recours au modèle des « âges » de Sayad, rappellera la chronologie de ce mouvement migratoire.

Le premier âge qui concorde avec les tous débuts de l'émigration vers la France et qui peut aller jusqu'aux années 1950 (SAYAD, 1977 : 60 ; LACROIX ET LEMOUX, 2017 : 03) est une émigration mandatée et sélectionnée par les communautés et le rôle qui lui a été assigné est le maintien et la reproduction de système paysan et l'économie traditionnelle. Elle est provisoire et suit généralement le calendrier des travaux agricoles et les périodes intenses de la vie sociale (SAYAD, 1977).

Au cours du deuxième âge (1950-1962), par contre, « l'émigration devenait une entreprise individuelle dépouillée de son objectif, initialement collectif » (SAYAD, 1999 : 36). La société a perdu le contrôle sur cette émigration depuis cette période, en la laissant se propager sur d'autres catégories. Une fois en France, les séjours de ces immigrés se prolongent et les retours en vacanciers obéissent au calendrier industriel. Ils sont de plus en plus nombreux sur le sol français, et s'entraident selon des considérations d'appartenance et de filiation. Ces « solidarités ethniques, villageoises et familiales vont déterminer l'établissement de véritable fief ethnico-villageois ou bien dans les lieux de travail que dans les autres espaces (logements, quartiers, etc.) » (BOUGUESSA, 2009 : 65).

Après ce deuxième âge, vint le troisième âge « qui correspond globalement aux années (1960-1970) » (COHEN, 2017 : 30). L'émigration algérienne dans cet âge se généralise sur tout le territoire algérien et touche toutes les catégories sociales. L'immigration

familiale qui s'est développée aussi, a contribué à la formation d'une petite société à la métropole avec ses coutumes, ses traditions et ses valeurs.

L'évolution de l'émigration algérienne à travers « la multiplication des causes et la diversité des profils des partants » (LABDELAOUI, 2012 : 26) a donné matière aux chercheurs pour annoncer un quatrième âge (HACHIMI-ALAOUI, 2005, 2007 ; KADRI, 2012 ; MEKKI, 2022). Si Hachimi-Alaoui considère que c'est l'exil de la population francophone, d'un capital intellectuel élevé, sous la menace islamiste durant les années 1990 qui « constitue un « quatrième âge » (HACHIMI-ALAOUI, 2005 : 02), KADRI explique que « cette nouvelle migration devient de plus en plus féminisée, comprenant des jeunes femmes plus diplômées » (KADRI, 2012 : 20). Mekki Ali, pour sa part, estime que ce « quatrième âge » est « cette nouvelle migration d'ordre familial » (MEKKI, 2022 : 34).

Cette émigration demeurée jusqu'à la régulière, sera bouleversée par l'apparition en 2005 d' « une nouvelle forme de départs, des départs clandestins ceux des harragas » (MEYNIER, MEYNIER, 2011 :225). Cette migration irrégulière des brûleurs des routes est le résultat de « l'épuisement des filières d'émigration traditionnelles » (SOUIAH, 2012 : 141) et des restrictions des délivrances des visas. Après cette migration méditerranéenne continue, qu'en-t-il maintenant de l'émigration en Amérique de Nord, le Canada ?

## **2. Genèse et évolution de l'émigration algérienne au Canada**

Bien que la mémoire retienne l'existence d'Algériens installés au Canada bien avant 1962, il est tout de même difficile de cerner ce mouvement migratoire, car il est inclus dans celui des Français. Comme les statistiques canadiennes ne distinguent pas selon les régions ou les localités, mais seulement par les États, les Algériens sont inclus dans la masse des Français et comme immigrants privilégiés de 1948 à 1961<sup>1</sup>. Ce dont on est sûr par contre, c'est que le Canada et plus particulièrement l'État provincial du Québec n'a reçu depuis la genèse du phénomène jusqu'à l'année 1986 qu'une poignée de migrants. Les chiffres de « MCCI fait état de 2110 Algériens installés au Canada » (CAMARASA-BELLAUBE, 2010 : 86). Ces migrants algériens qu'on qualifie de « la première vague migratoire » montre que cette migration est très jeune. La deuxième vague de l'émigration algérienne de surcroît « bien plus considérable et plus diversifiée que la première tant sur le plan quantitatif que sur le plan de la nature de l'émigration » (CAMARASA-BELLAUBE, 2007) remonte, quant à elle, à la crise sécuritaire des années 1990. C'est une émigration en majorité de cadres et familiale, développée grâce à une politique migratoire favorable à leurs égards surtout après la signature, le 5 février 1991, de l'entente Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (Accord GAGNON-TREMBLAY-MCDOUGALL).

Depuis cette date, des migrants algériens sont sélectionnés et admis annuellement au Canada malgré l'amélioration des conditions sécuritaires à partir des années 2000.

---

<sup>1</sup> Je remercie l'historien Pr Pâquet Martin pour ces éclaircissements par rapport aux politiques canadiennes et québécoises d'immigration et les réformes engagées à partir du Livre vert de 1967 et des nouvelles politiques de sélection.

### **3. L'immigration de travail des Algériens en France**

Le départ des Algériens seuls, à la seule fin du travail, est ce qui caractérise le plus le premier âge de cette émigration qui, comme nous l'avons admis, s'achève approximativement aux années 1950. Cette tendance, force est de constater, ne demeurera pas pour fort longtemps puisqu'elle aura à connaître, dès le deuxième âge un bouleversement de perceptions et un changement de pratiques. Au cours du deuxième âge, les communautés villageoises se trouvaient incapables de contrôler le phénomène migratoire qui ne cesse de s'intensifier, en gagnant de plus en plus l'esprit de l'ensemble des paysans. Mais ce qui marquera davantage cette immigration de travail et constituera son exemplarité, à la manière dont il est soutenu par Sayad, est le fait qu'elle se conclue des années après en immigration de peuplement. Cette transmutation en immigration de peuplement nous conduit *ipso facto* à l'étude de l'immigration familiale.

Si une recherche plus poussée peut révéler l'arrivée des premières familles algériennes à l'entre-deux-guerres, entre 1927 et 1953, comme l'estime AHCENE ZEHRAOUI dans sa chronologie (ZEHRAOUI, 1976 : 42), leur nombre limité, estimé à 20 familles dans la région parisienne, explique pourquoi la majorité des chercheurs l'appréhendent un peu plus tard, à partir des années 1950 (SAYAD, 1977 ; ZEHRAOUI, 1976 ; DESCAMPS, 2021). Cependant, ce n'est qu'aux milieux des années (70) qu'une vraie évolution de l'émigration de l'homme seul à une émigration familiale de peuplement soit enregistrée, celle qui « n'est envisagée que comme le résultat de la politique de regroupement familial qui aurait été mise en place en 1976 à la suite de la fermeture de l'immigration de travail » (COHEN, 2017 : 30).

### **4. Quelle transmutation de l'immigration algérienne pour le Canada ?**

En s'appuyant sur quelques chiffres et statistiques disponibles sur la communauté algérienne au Canada, apportés surtout par CAMARASA-BELLAUBE et GUERMAH Idir dans leurs travaux, on s'aperçoit que « le taux de la migration féminine va en augmentant depuis la fin des années 1970 » (GUERMAH, 2019 : 165) après qu'il fût très timide au début de cette immigration. La prédominance flagrante de l'immigration des hommes célibataires au début de ce mouvement migratoire, estimé pour rappel à 75 %, n'allait pas être totalement bouleversée, mais elle sera plutôt basculée par une présence féminine de plus en plus visible.

En crescendo, « le recensement de 1986 fait part de la présence du pourcentage de 38 % de femmes » (GUERMAH, 2019 : 165). Cette tendance à la hausse sera confirmée par le recensement de 2016 qui fait état de la forte présence de femmes estimée à 48,38 % du nombre total de la communauté algérienne. Sur le profit de ces femmes, « elles sont des épouses, ou des célibataires ayant fini leurs études en Algérie et qui ont décidé de prendre en main leur avenir ; un phénomène qui ne pouvait être imaginable quelques décennies auparavant (CAMARASA-BELLAUBE, 2010 : 12). Ainsi, on estime qu'à l'instar de l'émigration en France, l'immigration des Algériens au Canada a connu une transmutation et s'est conclue en une immigration familiale de peuplement.

## **5. L'immigration familiale algérienne en France**

La transmutation de l'immigration de travail algérienne en immigration de peuplement n'est pas seulement ce qui caractérise le plus cette immigration en France, mais c'est l'opposition entre ces deux formes d'immigration et ce que cela pourrait bien impliquer qui interpelle le plus. SAYAD note sur ce registre que « quand on parle d'immigration de travail, il s'agit non d'une donnée démographique, mais d'un ensemble plus large de considérations se rapportant à différents ordres (social, culturel, politique, ethnique) » (SAYAD, 1999 : 65). Au moins quatre éléments sont mis en avant par Sayad pour cette opposition.

### **5-1. Une rupture parachevée en France**

Sur le plan social, la transmutation ainsi de l'immigration de travail en immigration de peuplement, on peut le prédire, induit « le risque de parachever la rupture amorcée par l'émigration de l'homme » (SAYAD, 1999 : 63) à l'égard de son pays d'origine, sa population, son ordre social, etc. Les séjours de plus en plus allongés des immigrés et leurs retours conditionnés par le rythme du travail industriel consacrent de fait une rupture avec le groupe et le système paysan. Faire venir l'épouse et les enfants implique un engagement plus profond de l'homme vis-à-vis de son pays d'accueil. Les séjours s'allongent surtout à la scolarisation des enfants dans les écoles françaises et les retours diffèrent d'une année à une autre.

L'installation des familles accroît les dépenses et tarit en conséquence les envois à la famille et à la communauté d'origine. Ce risque de rupture à un territoire et à sa population induit par conséquent l'effritement de lien social. Cela est parce que l' « exil constitue un déracinement, un arrachement d'avec son milieu, ses habitudes, sa famille, etc. ». (HACHIMI-ALIOUI, 2009 : 171).

### **5-2. Conditions d'aboutissements en France ; le travail et le logement comme calvaires**

Si nous limitons ici les conditions des « immigrés seuls » au travail et au logement, des problèmes qui marqueront le quotidien aussi des familles, c'est parce qu'ils demeurent « les deux éléments qui définissent le statut d'immigrés : l'immigré n'a d' « existence » (officielle) que dans la mesure où il a un logement et un employeur » (SAYAD, 1980 : 90).

Les conditions sociales et professionnelles des immigrés au pays d'accueil étaient, le plus qu'on puisse dire, catastrophiques. Les emplois occupés (dangereux, difficiles et sales) exposent les ouvriers algériens à un ensemble de risques d'accidents, de fatigues, mais surtout de maladies. Ces risques rendent les immigrés vulnérables et en précarité permanente, et courent en conséquence le risque de la remise en cause de leurs statuts d'immigrés.

En dépendance mutuelle, ces conditions du milieu de travail s'ajoutent aux problèmes d'habitation ou de logement.

Depuis leurs arrivées en France, les immigrés algériens étaient confrontés plus que d'autres communautés immigrées au problème de logement. Si au demeurant, ils trouvent un toit, cela ne leur garantit guère d'être logés décentement.

Avant qu'une politique d'État en matière de logement ne se mette en place, les immigrés algériens se logeaient, soit dans des habitats qu'ils « ont construits dans des espaces périurbains sans statut : anciens terrains agricoles, friches industrielles », soit dans des taudis et hôtels tenus et aménagés par ces propriétaires qu'on qualifie autrefois par « les marcheurs de sommeil ». Les immigrés algériens étaient entassés dans des taudis insalubres, non aérés, dans des espaces très réduits, et aux moindres commodités de vie (électricité, gaz, eau) et ont connu des accidents mortels.

En réponse à ces scandales des taudis, l'État français a mis en place à partir des années 1950 une politique publique de logement pour les Nord-Africains : les foyers pour les travailleurs Nord-Africains – principalement pour les Algériens, et a créé la Société nationale de construction pour les travailleurs algériens SONACOTRA en 1956. Mais pour répondre spécialement aux besoins des familles algériennes, l'entreprise s'est engagée dans l'édification des cités dites « cités de transit » et, des années après, dans la construction des logements sociaux connus sous le nom d'HLM (logement à loyer modéré). Malgré les efforts consentis par l'entreprise SONACOTRA pour la construction des foyers aux Algériens, seule « une minorité parmi les Algériens connut toutefois le privilège d'être « sélectionnées » pour accéder à des programmes qui leur étaient pourtant spécifiquement dédiés » (AMELIA, 2006 : 49). Ségrégation, délai d'attente lent, autant de problèmes qui ont aggravé et accentué les problèmes et les contradictions que l'homme (émigré) était seul à connaître jusqu'ici. Une crainte que SAYAD a bel et bien exprimée dans cet aspect social.

### 5-3. L'émigré géniteur en France

Sur les oppositions cachées entre les deux formes d'immigration – de travail et de peuplement- aussi, Sayad considère la question des enfants fondamentale. Il explique qu'en situation d'immigration familiale, « l'émigré devient géniteur chez les autres et aussi (qu'il le veuille ou non) pour les autres » (SAYAD, 1974 : 63).

Si nous nous arrêtons un instant sur les récentes publications d'INSEE du 01/03/2022, nous apercevons l'apport démographique de la communauté immigrée algérienne dans la population totale française. Sur les 7,0 millions d'immigrés vivant en France en 2021, sur une population totale de 67,6 millions d'habitants, 12,7 % sont nés en Algérie. C'est le taux le plus élevé qui représente la plus grande et la plus visible communauté étrangère présente sur le sol français.

#### **5-4. L'assimilé ; profil type d'un bon immigré algérien et gage d'une bonne intégration**

En parallèle aux facteurs sociaux qui opposent les deux types d'immigrations, SAYAD laisse entendre que la signification cachée derrière cette opposition, sur le plan culturel, cette fois, est bel et bien la question d'assimilation.

Si le vocabulaire d'assimilation peut paraître de nos jours révolus, -la notion souffre des connotations négatives, liée à un passé colonial et à la politique de domination des colonisateurs -SAYAD l'a mobilisé à dessein pour dire que finalement, même les autres appellations qui en dérivent (adaptation, intégration, insertion) sont des variants euphémismes qui renvoient toutes malgré leurs différences à une même réalité sociale.

En voyageant en famille avec l'intention de s'installer durablement, l'immigré témoigne ainsi de la confiance vis-à-vis du système de pays d'accueil et de sa population et affiche par-delà des prédispositions mentales à épouser leur mode de vie, leurs valeurs et leurs coutumes. C'est le meilleur candidat à l'assimilation et le profil type d'un bon immigré.

### **6. L'immigration familiale algérienne au Canada**

Nous tenterons dans les lignes qui suivent de vérifier si l'impact de l'immigration familiale algérienne au Canada est perceptible comme ce fut le cas avec l'immigration familiale algérienne en France.

#### **6-1. Une rupture parachevée et consacrée au Canada**

Pour illustrer cette rupture, notre enquête rend compte de trois facteurs essentiels ; les moyens financiers, l'éloignement géographique et le code de travail au Canada qui provoque cette rupture.

Nous entendons ici par moyens financiers les capacités pécuniaires des immigrés algériens pour s'offrir un séjour en Algérie et espérer retourner au pays chaque année. Les coûts élevés des voyages et du budget conséquent de tels séjours pour les familles « donnent lieu à des retours calculés et longuement espacés » (BELAIDI, 2019 : 172), qui renforcent ainsi la rupture avec le pays d'origine, le territoire et sa population.

Malgré la nostalgie, la distance séparant l'Algérie et le Canada demeure une autre entrave qui freine la mobilité géographique de la communauté algérienne. Cela prive la majorité de partager les moments d'intense vie sociale avec leurs communautés d'origines.

Le troisième facteur sur lequel l'ensemble des immigrés insiste est le code de travail dans sa partie liée aux vacances annuelles. Il est certainement plus flexible que le système algérien, mais demeure exigeant en termes de durée. Il n'est pas toujours facile et garantie de bénéficier de 04 semaines continues de congé et au-dessous de cette durée, difficile pour les immigrés d'alterner le séjour entre détente et engagement envers la famille, ou vis-à-vis de la communauté d'origine (visites de courtoisie, fêtes de mariage, etc.). Ces facteurs enfoncent davantage la rupture vis-à-vis du pays d'origine, de son territoire et de sa population.



## **6-2. Les conditions de travail et de logement des familles algériennes au Canada**

A l'instar des familles algériennes en France, l'accès au marché de travail et le droit de se loger décentement sont les deux conditions d'aboutissement sur quoi l'intégration des immigrés au Canada sera ici analysée.

### **6-2-a. Chômage et déqualification au Canada**

Sur la question du travail, la communauté algérienne a connu deux situations différentes sur les deux vagues respectives. CAMARASA-BELLAUBE estime qu'« au cours des années 70 et 80, l'insertion professionnelle de la poignée d'Algérien installée au Canada s'est relativement bien déroulée [...] et que « la plupart des Algériens occupe un emploi » » (CAMARASA-BELLAUBE, 2007 : 155). On les rencontre d'ailleurs dans différents domaines et dans des prestigieux établissements d'enseignement et de recherche (universités, centre de recherches, etc.). Cette situation socioprofessionnelle favorable aux migrants algériens s'estompe malheureusement et « à partir des années 1986 - 1988, les difficultés d'emploi se font sentir pour les nouveaux migrants » (CAMARASA-BELLAUBE, 2010 : 156) de la deuxième vague. Malgré leur forte scolarisation, « le taux de chômage quatre fois supérieur à la moyenne parmi la communauté algérienne » (CAMARASA-BELLAUBE, 2010 : 181) reflète les difficultés d'accès au marché de l'emploi.

Malgré le taux de chômage qui tend à baisser ces dernières années, décrocher le premier emploi en adéquation à leur espérance demeure un rêve qui les hante notamment au cours des premières années d'installation. Pour les plus chanceux d'entre eux qui réussissent à décrocher un poste de travail, leur « insertion professionnelle est « marquée par une forte déqualification » (HACHIMI-ALAOUI, 2009 : 67). Sur les raisons de cette déqualification, HACHIMI-ALAOUI affirme qu'elle s'explique par trois facteurs principaux ; la sous-évaluation des diplômes acquis à l'étranger, l'exigence d'une expérience de travail canadienne et les barrières érigées par les corporations professionnelles » (HACHIMI-ALAOUI, 2009: 47). Cette déqualification est paradoxalement la conséquence de la surqualification universitaire et technique des immigrés algériens, sources de blocage sur le marché de travail québécois, ajoute-t-il. Enfin GUERMAH Idir ajoute les faibles capacités linguistiques des migrants en langue anglaise, une faiblesse qui joue en défaveur de ses demandeurs d'emploi.

### **6-2-b. Etat des lieux de logements pour les immigrés algériens au Canada**

La question du logement au Canada se trouve, contrairement à ce que nous avons vu en France, au cours de deux politiques, celle du fédéral et celle des provinces. Compte tenu de l'implantation majoritaire des immigrés algériens dans la province de Québec, notre analyse sera de facto limitée aux programmes de logement au Québec.

Le secteur de logement est associé à deux noms de sociétés, respectivement à celui de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et à la Société d'habitation du Québec (SHQ). Un peu semblables à ce que nous avons vu dans le cas de la France, ces deux sociétés ont contribué depuis leur création à la réalisation et à la construction du parc résidentiel canadien et québécois existant.

En dépit des efforts consentis par l'État fédéral et l'État québécois pour répondre aux demandes en logements sociaux, soit de la population locale, soit de la population immigrante, le secteur privé du logement demeure, sans contestation, le plus important. À cet effet, « la grande majorité des ménages immigrants, comme les ménages composés de personnes nées au Canada, se logent sur le marché du logement privé » (DAMARIS, 2000 : 11). Ils sont soit locataires soit propriétaires. Il ne faut dire qu'à la ville de Montréal, et à titre d'illustration, « la proportion de propriétaires-occupants est historiquement plus élevée chez les immigrants que chez les Montréalais nés au Canada » (MONGEAU ET SEGUIN, 1993 : 12). Si nous revenons maintenant à l'analyse de la question de logement des Algériens au Canada et particulièrement au Québec, nous pouvons présumer que le problème d'accès au logement ne se pose plus pour les Algériens. C'est ce que nous finissons par conclure derrière l'absence de cet élément dans les études antérieures sur l'immigration algérienne au Canada, et qui était davantage nos propos.

### **6-3. L'immigré algérien et la reproduction au Canada**

L'impact et l'apport démographique de l'immigration sur la composante totale de la population sur lequel insistait SAYAD dans son analyse comparative trouve son sens aussi dans le cas du Canada. Selon le Recensement de 2021, 8 361 505 personnes, c'est-à-dire 23,0 % de la population canadienne étaient nées à l'étranger (immigrants). Cette population immigrante est à l'origine de la croissance démographique qui fera passer la population canadienne, et ce pour la première fois de son histoire, à 40 097 761 millions d'habitants, le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Au niveau provincial, la province de Québec a reçu, durant l'année 2022, au total 68 721 immigrants internationaux. Les chiffres indiquent l'apport de l'immigration dans la croissance démographique au niveau de Québec, province qui nous intéresse à titre particulier.

La croissance démographique avérée, alimentée en partie par la migration internationale, nous permet de prétendre, à partir de deux éléments principaux, que l'immigration algérienne a contribué dans cette dynamique. Ce qui peut conforter en premier lieu cette thèse est l'arrivée des familles en nombre important à partir de la deuxième vague (GUERMAH, 2019 : 166). Ces départs des familles ont entraîné en conséquence le départ des enfants, mais aussi des nouvelles naissances. Le second élément qui réaffirme cet apport est la place qu'occupe la communauté algérienne dans le classement des communautés selon leur origine ethnique. Elle occupe souvent les trois premières places du classement.

Sur ce, nous déduisons que l'immigré algérien devient aussi géniteur au Canada et pour le Canada à l'image de l'immigré algérien en France.

#### **6-4. L'interculturalisme québécois comme modèle d'intégration au Canada**

Parler de l'intégration au Canada, c'est revenir vers deux modèles qui se juxtaposent à savoir le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois. Comme la majorité des Algériens se concentre dans la seule province du Québec, l'analyse sera réduite à l'interculturalisme québécois.

Même s'il « n'a aucun statut officiel, bien qu'il soit employé sporadiquement dans les documents gouvernementaux » (ROCHER ET WHITE, 2014 : 11), l'interculturalisme demeure le seul modèle d'intégration et de gestion de la diversité ethnoculturelle reconnue comme telle par les autorités du Québec et sur lequel s'inspire la politique d'immigration. Lors de l'analyse de l'interculturalisme, on s'aperçoit que l'élément principal sur lequel repose la différence avec le système français est la question de l'assimilation. Le modèle québécois ne se réclame pas du jacobinisme républicain français puisque l'État québécois n'est pas souverain. L'interculturalisme québécois rejette depuis son énonciation l'assimilationnisme, « et à plus forte raison le racisme, qui avait caractérisé les politiques d'immigration jusqu'aux années 1960 » (ROCHER ET WHITE, 2014 : 17).

Reconnaissant les spécificités et les particularités des différentes communautés ethnoculturelles issues d'immigration, présentes sur son sol, et optant pour un modèle intégrateur comme l'a qualifié Bouchard, l'État québécois veille sur le maintien et la progression de ses cultures et encourage leurs participations à la vie sociale. C'est la condition *sine qua non* pour une meilleure intégration sociale, économique et surtout culturelle. Promouvant une société pluraliste et démocratique, l'État lutte contre le racisme et la discrimination auxquels ces communautés pourront être confrontées, émanant surtout de la culture dominante dite de majorité.

### **7. La vérité des rapports de force**

Comme suite aux éléments traités ci-dessus, SAYAD considère les rapports entre les deux pays, l'Algérie et la France, à l'occasion de l'immigration exemplaires à bien d'égards.

#### **7-1. Rapports bilatéraux inégaux**

Les premières analyses de SAYAD ont porté sur les échanges entre la France, pays fournisseur d'emplois excédentaires et l'Algérie, pays exportateur d'une force de travail. La circulation de la main-d'œuvre algérienne vers la France est au centre des négociations entre les deux États et constitue un moyen de pression et de chantage surtout en temps de crise. C'est une forme de domination qui montre la vérité des rapports entre les deux pays, rapports inégaux et en faveur de la France.

## 7-2. Les binationaux franco-algériens

Sur le plan politique, SAYAD évoque plutôt la position des émigrés-immigrés algériens qu'il qualifie de paradoxale et d'exemplaire. L'un des premiers de ces paradoxes se trouve dans l'évolution de statut des citoyens algériens en France ou « après avoir été un non-citoyen dans une longue première période de la colonisation, puis un citoyen du second collège dans une seconde période avec le statut de l'Algérie de 1947, les voilà devenus des citoyens privilégiés ou super-citoyens dans la période actuelle, jouissant à la fois des droits des citoyens français, et des droits des citoyens algériens » (MAHIOU, 2012 : 398). Ces droits seront tout de même limités en 2017 par les pouvoirs algériens après la publication de la Loi n° 17-10 qui fixe la liste des hautes responsabilités de l'État et des fonctions politiques dont l'accès requiert la nationalité algérienne exclusive.

Ces citoyens sont « partagés » entre la nation de leur immigration (et sa nationalité) et la nation de leur émigration ou de l'émigration de leurs parents (et sa nationalité, nationalité de leurs parents). C'est le résultat de la double nationalité - algérienne du fait de leur filiation (enfant né d'un père algérien) et française de fait, qu'ils l'acquièrent automatiquement, « la double naissance ». C'est dans ces conditions, que les deux parties algériennes et françaises « sont amenées à revendiquer l'allégeance exclusive des enfants qu'ils se disputent à la nationalité de l'un ou de l'autre État (SAYAD, 1999 : 73) et qui placent bizarrement les intérêts des immigrés-émigrés algériens en France « en marge des intérêts inter-étatiques dont conviennent les deux parties qui contractent à propos d'émigration et d'immigration » (SAYAD, Ibid).

## 7-3. Politique de retour pour immigrés algériens

Le troisième point qu'Abdelmalek SAYAD a traité dans ce volet et qu'il a considéré comme exemplaire, de par sa genèse, ses fonctions et sa signification globale est la politique de « formation retour » initiée conjointement par les autorités algériennes avec les autorités françaises. Demandée par les pouvoirs publics algériens et financée par les autorités françaises, cette coopération des années 1974 consistait à former des immigrés algériens en France avant leur retour présumés en Algérie et leur recrutement dans les secteurs de l'économie algérienne -en plein essor- qui manquaient de travailleurs qualifiés. Cette politique incitative de retour et d'insertion dans l'économie algérienne intervenait dans une période charnière de l'émigration-immigration algérienne en France, marquée par la suspension de l'immigration de travail, et l'encouragement par ailleurs du regroupement familial. La formation-retour ainsi initiée et qui avait comme ambition d'aider l'économie algérienne dans son développement, renseigne à quel point la coopération était étroite entre les deux pays en dépit des tensions qui ont entouré la question migratoire précisément à cette période.

## **8. Le mouvement migratoire à l'aune des relations bilatérales algéro-canadiennes**

Contrairement aux relations spécifiques algéro-françaises et à l'histoire commune de colonisation-décolonisation, les relations entre le Canada et l'Algérie sont estimées plutôt de coopération et d'échange. Même si elle ne demeure pas un partenaire privilégié et du premier rang pour le Canada, l'Algérie a entretenu depuis au moins l'indépendance et à ce jour des relations de réciprocité, d'amitié et de coopération.

### **8-1. Rapports politiques et politiques d'immigrations**

Ce qu'il faut tenir en compte sur la question de l'immigration de la population entre les deux pays, c'est que la circulation des Algériens au Canada n'est pas régie par un régime spécifique ou un contingent de quotas négocié. Depuis les réformes du système d'immigration au Canada des années 1968, les Algériens sont sélectionnés et admis, comme bien d'autres communautés, dans des programmes d'immigration provinciaux et fédéraux généraux. Leur nombre ne cesse d'augmenter à chaque politique d'immigration concoctée. L'exil des cadres et d'élites, « bien insérés professionnellement en Algérie et, pour la majorité d'entre eux, très investis comme acteurs de la société algérienne » (HACHIMI ALIOUI, 2005 : 02) vers le Canada conforte encore l'idée que cette émigration-immigration n'est guère semblable à celle qui a prévalu en France, celle qui a comme finalités de combler la pénurie de main d'œuvre non qualifiée en France contre l'absorption du chômage en Algérie.

### **8-2. Double Nationalité des Algériens au Canada**

Malgré l'aspect « jeune » de l'immigration algérienne au Canada, il faut dire que la question de la double nationalité est l'une des caractéristiques de ce mouvement migratoire. Échappés aux pesanteurs de l'histoire et du passé colonial avec la France, « devenir citoyen canadien est un acte fréquent » (CAMARASA-BELLAUBE, 2010, 102) pour les immigrés algériens, de surcroît s'effectue dès les premières années de leurs installations. L'auteure affirme que plus de 150 000 algériens obtiennent annuellement la nationalité canadienne durant la durée de 3.80 années de résidence en moyen. Cette durée est estimée très courte comparativement aux autres communautés et eu égard des problèmes d'intégration socioprofessionnelle rencontrés évoqués en haut.

Ces citoyens algéro-canadiens ainsi que leurs enfants jouiront de la citoyenneté canadienne à part entière contre des restrictions imposées par la législation algérienne, jugées discriminatoires à leur égard.

### **8-3. Le retour des immigrés comme échec des politiques publiques**

L'autre défi de l'immigration pour les autorités canadiennes est incontestablement la question de l'intégration des nouveaux arrivants et leur maintien sur le sol canadien. Toute

difficulté d'intégration de ces derniers, et un degré plus, leurs retours, seront inéluctablement perçus comme un échec de la politique migratoire. Des budgets sont alloués pour financer les programmes d'orientation, de sensibilisation et d'aide à l'intégration. Concevoir des « formations-retour » des immigrés, dans ce contexte semblable à ce que nous avons traité avec les Algériens en France, est pour le moment et suivant les stratégies des autorités canadiennes (fédérales et provinciales) inconcevable.

Ainsi, nous pouvons conclure que le rapport entre l'Algérie et le Canada ne s'inscrit pas selon les mêmes modalités que celle de la France, dans le rapport de *dominant à dominer, de colonial ou de néo-colonial* à l'occasion de l'immigration. L'accueil des migrants répond à des enjeux divers (Démographiques, linguistiques, économiques, etc.) et pour de longs termes.

### **Conclusion :**

Nous nous sommes efforcés dans cette étude de comparer le mouvement migratoire algérien au Canada avec celui de la France, suivant ce que Sayad a appelé comme immigration exemplaire.

Dans l'analyse qui a touché les quatre éléments fondamentaux, il ressort que l'immigration au Canada n'est pas un mouvement continu ni systémique analogue avec l'immigration en France. Son volume est certes en augmentation, mais pas important en le comparant avec les communautés existantes sur le sol canadien.

Cette émigration ne s'inscrit pas dans un rapport de force, de *dominant à dominé*, de colonial ou de néo-colonial. Le rapport est d'un autre ordre, à cerner dans l'économique.

L'immigré algérien au Canada est admis en dépit de son particularisme et de ses spécificités, et il n'est jamais appelé à y renoncer pour s'intégrer. Son appartenance ne le dévalorise pas et ne le prive pas de ses droits, celles d'accéder tout particulièrement à un logement décent sans discrimination de race ni d'ethnie.

Les particularités de ce mouvement migratoire n'empêchent pourtant pas de déceler quelques ressemblances et points communs avec celui de la France. Il en ressort en premier lieu la prédominance de la catégorie de « jeunes » dans les deux vagues respectives. C'est une émigration de jeunes, de surcroît célibataires, mais qui s'est transmutée des années après en immigration de peuplement. Une transmutation qui s'opère malgré les problèmes récurrents de travail et de chômage, auxquels ces familles font face. Cette immigration familiale, de plus en plus visible, achève inéluctablement la séparation et la rupture avec les communautés d'origines et accentue l'absence dans le pays d'origine. Cette *absence* ne peut qu'en profiter au pays d'accueil, le Canada (Québec), et cela, par la *présence* de cette communauté sur son sol et sa capacité *de facto* de se reproduire. C'est ainsi que la fonction de « production » de l'immigré se pérennise et que son apport démographique (indirect) soit important.

Au-delà de ce que nous pouvons dire de positif sur la démarche adoptée ici, et les résultats auxquels la comparaison est arrivée, il n'en demeure pas moins que l'étude souffre de quelques lacunes. Le manque de quelques éléments, les enfants d'immigrés entre autres, dans l'analyse fait de l'étude, pour le moins qu'on puisse dire, non-exhaustive.

## **Bibliographie :**

### **Études (livres et articles)**

1. BELAIDI, A. (2019). *L'immigration Algérienne au Québec sous un regard croisé*. Universitaires européennes.
2. BOUCHARD, G. (2011). Qu'est-ce que l'interculturalisme, *Revue de droit McGill*, 56, (2), 395-433 <https://www.erudit.org/fr/revues/mlj/2011-v56-n2-mlj1517315/1002371ar.pdf>.
3. BOUGUessa, K. (2009). *Aux sources du nationalisme algérien*. Alger : Casbah.
4. CAMARASA-BELLAUBE, M. (2010). *La méditerranée sur les rives du Saint-Laurent - une histoire des algériens au Canada*. Paris : Publibook.
5. COHEN, M. (2017). L'immigration algérienne post-indépendance : l'enracinement à l'épreuve de l'exclusion, *Le Mouvement Social*, 1, (258), 29-48. <https://www-cairn-info.sndll.arn.dz/revue-le-mouvement-social-2017-1-page-29.htm>.
6. DAMARIS, R. (2000). Des recherches antérieures : tour d'horizon des enjeux soulevés. Dans : R Damaris et F. Bernèche. (dir.), *L'insertion des immigrants dans le logement social à l'heure de la réorganisation municipale : problématique et enjeux*. (11-17). Montréal, Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine.
7. DIRECHE-SLIMANI, K. (1997). *Histoire de l'émigration algérienne en France*. France, L'Harmattan.
8. GUERMAH, I. (2019). *L'intégration linguistique et sociale des immigrants d'origine algérienne à Montréal* (Thèse de doctorat), Concordia Université. Canada.
9. HACHIMI-ALAOUI, M. (2009), *les chemins de l'exil. Les algériens exilés en France et au Canada depuis les années 1990*, Paris, L'Harmattan.
10. HACHIMI-ALAOUI, M. (2005). L'Épreuve de l'exil. Le cas des Algériens installés à Paris et à Montréal », *Insaniyat*, (27), 139-145. <https://journals.openedition.org/insaniyat/8227>.
11. LABDELAOUI, H. (2012). L'Algérie face à l'évolution de son émigration en France et dans le monde », *Hommes & migrations*, 4. (1298), 22-37. <https://www-cairn-info.sndll.arn.dz/revue-hommes-et-migrations-2012-4-page-22.htm>.
12. LACROIX, T et LEMOUX, J. (2017). « D'Abdelmalek Sayad à aujourd'hui : revisiter les « âges » de l'émigration algérienne », *e-Migrinter*, (15), 1-12. <https://journals.openedition.org/e-migrinter/817>.
13. Lyons Amelia h. (2006). Des bidonvilles aux HLM. Le logement des familles algériennes en France avant l'indépendance de l'Algérie. *Hommes et Migrations*, (1264), 35-49. [https://www.persee.fr/doc/homig\\_1142-852x\\_2006\\_num\\_1264\\_1\\_4525](https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2006_num_1264_1_4525).
14. MAHIOU, A. Brèves remarques sur la double nationalité franco-Algérienne. Dans ; Actes du colloque, (Alger, 2012), l'émigration algérienne en France, un cas exemplaire, 391-399.
15. MEKKI, A. (2022). *L'émigration des Ath Waghliis (Vallée de La Soummam) en France (1915-2015)* (préface de Kamel Chachoua), CNRPAH, Alger.

16. MEYNIER, P, MEYNIER, G. (2011). L'immigration algérienne en France : histoire et actualité, *Confluences Méditerranée*, 02, (77), 219-234. <https://www-cairn-info.snd11.arn.dz/revue-confluences-mediterranee-2011-2-page-219.htm?ref=doi>
17. NANCY L., G. (2002). *Repenser les migrations*. Paris, PUF.
18. NANCY L., G. (1990). L'histoire comparative et le champ des études migratoires, *Annales. Economie, société, civilisation*, 45, (06), 1335-1350. [https://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1990\\_num\\_45\\_6\\_278911](https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1990_num_45_6_278911)
19. KADRI, A. (2012). Intelligentsia d'origine maghrébine en circulation », *Hommes & migrations* (1300), 18-27. <https://journals.openedition.org/hommesmigrations/913?lang=en>.
20. ROCHER, F. et W. WHITE B. (2014). L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien, *Etude IRPP*, 49, 1-42 <https://irpp.org/wp-content/uploads/2014/11/study-no49.pdf>
21. SAYAD, A. (1999), *La double absence. Des illusions aux souffrances de l'immigré*, France, Le Seuil.
22. SAYAD, A. (1980). Le foyer des sans-familles. *Actes de la recherche en sciences sociales*.32-33, 89-103.
23. SAYAD, A. (1977). Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, (15) , 59-79.
24. ZEHRAOUI, A. (1976), *Les travailleurs algériens en France : étude sociologique de quelques aspects de la vie familiale*, Paris, Maspero.